



**Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique
CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INRETS - INED**

Villejuif, le 20 octobre 2010

Aux correspondants retraités régionaux du SNTRS-CGT
Aux membres du bureau de la section nationale des retraités du SNTRS-CGT
Aux membres du bureau national du SNTRS-CGT

Chère, Cher camarade,

Conformément aux statuts de notre syndicat (titre III, article 8b), la conférence nationale restreinte des retraités syndiqués au SNTRS-CGT qui « rassemble le Bureau National du SNTRS-CGT, le bureau de la section nationale des retraités et les correspondants retraités régionaux désignés par les sections locales du SNTRS-CGT » doit se réunir chaque année. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur la situation des retraités pour faire aux instances nationales du syndicat des propositions revendicatives et d'initiatives en direction des retraités.

Cette année, la conférence nationale restreinte se tiendra:

**Mardi 7 décembre 2010
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
au siège du SNTRS, à Villejuif**

Cette date a été retenue après consultation des membres de la conférence nationale restreinte, ce qui permet d'espérer une bonne participation.

Points proposés par les correspondants retraités régionaux pour l'ordre du jour :

- Revendications du SNTRS pour les retraités
- Rôle des retraités dans le SNTRS
- Organisation des retraités dans le SNTRS
- Participation des retraités du SNTRS à l'activité des UL et des UD
- Information des retraités par le SNTRS

L'ordre du jour sera envoyé ultérieurement, en tenant compte des décisions des Congrès de la CGT et de l'UCR.

Le prochain Congrès du SNTRS qui se tiendra avant la fin de 2011 pourra prendre en considération les propositions formulées au cours de cette réunion.

Correspondants retraités régionaux, membres du Bureau National et du bureau de la section nationale des retraités, nous comptons sur votre présence à cette conférence le 7 décembre. Amicalement.

Daniel Steinmetz
Secrétaire général du SNTRS-CGT

Important !

Cette convocation vous est envoyée suffisamment à l'avance pour que vous puissiez obtenir des tarifications avantageuses pour votre transport et votre hébergement. N'oubliez pas de conserver vos justificatifs de frais et de les apporter le 7 décembre, avec un RIB, pour leur remboursement.